

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 25 septembre 2020

Le vendredi vingt-cinq septembre deux mil vingt à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de Château l'Evêque, dûment convoqués le vingt et un septembre deux mil vingt, par voie électronique, se sont réunis en session ordinaire, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Alain MARTY.

Présents : Alain MARTY, Marie BELOMBO, Jean-Paul DUTARD, Claire GIRY-LATERRIERE, Franck MERY, Coralie JUGE, Nicole GALLOIS, Jean-Marie PANAZOL, Serge OULHEN, Annie BEYDON, Serge NAWROT, Henriette ROCHE, Sophie DAL'PAN, Frédérique CONSTANCAU, Sébastien DUREY, Pierre CABOS, Joëlle CYPRIK DUVERNEUIL.

Absent excusé : Frédéric DELRIEUX (pouvoir à Alain MARTY).

Absent : Michel TOMAS.

Le Maire ouvre la séance à 20h32 et rappelle que l'ordre du jour de cette réunion a été transmis avec la convocation.

Puis, il demande un vote à main levée pour accepter Claire GIRY-LATERRIERE en qualité de secrétaire de séance ; c'est approuvé.

Joëlle CYPRIK DUVERNEUIL prend immédiatement la parole pour demander une précision qui, à son avis, n'est pas claire sur le procès-verbal de la réunion du 23 juillet dernier, à savoir : le trail pendant le Défi Sport est-il organisé par le club de football ou par Castel Animations ? et le solde du compte bancaire du Comité des Fêtes (en sommeil actuellement) sera-t-il destiné à financer cette manifestation ?

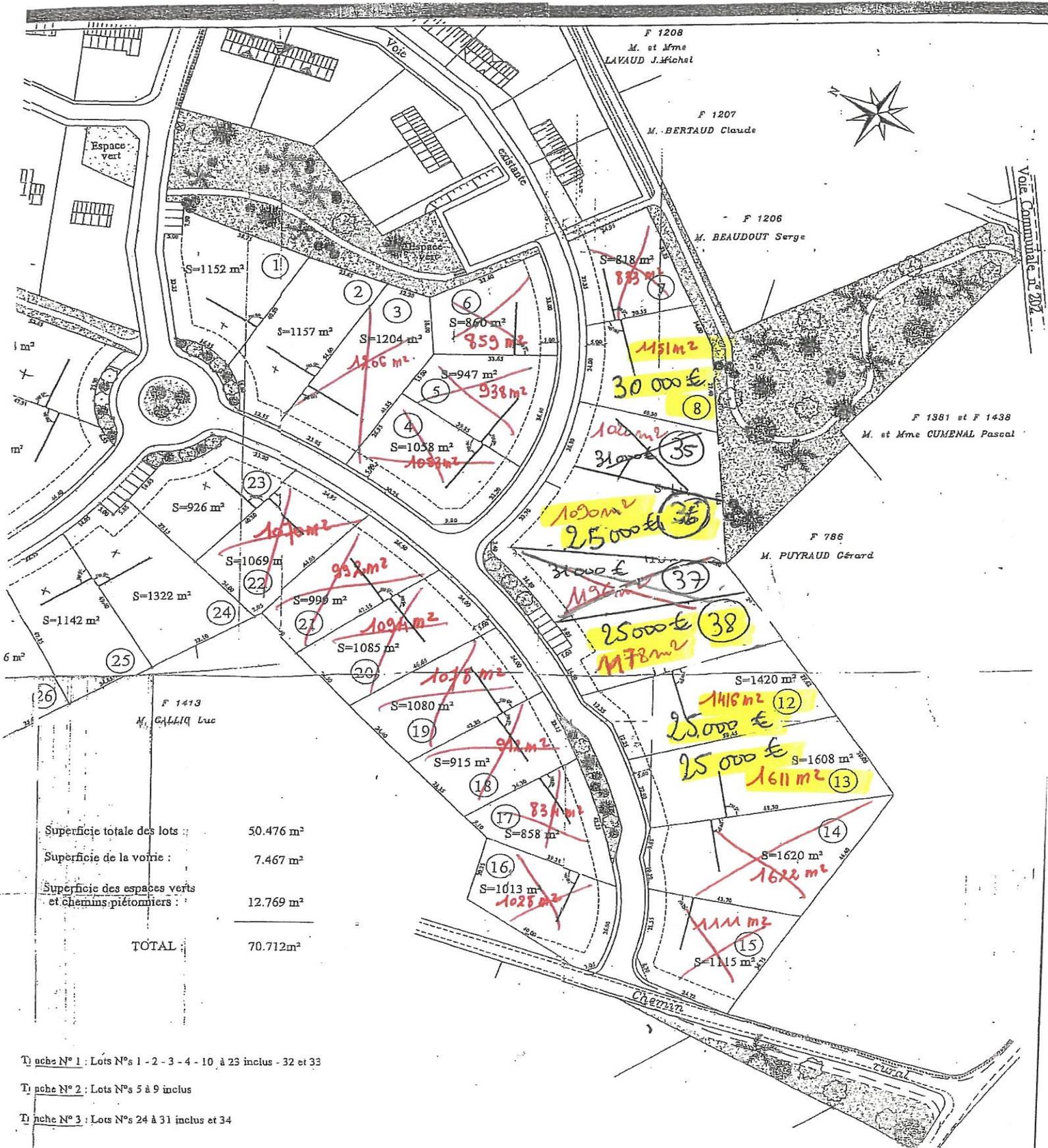
Le Maire lui explique que c'est Castel Animations qui organise ; il en profite pour préciser qu'en plus des 1 694 € du Comité des Fêtes, l'association organisatrice reçoit 300 € pour paiement des frais de protection civile mais que cette somme a été attribuée au club de football par erreur et doit être rendue à Castel Animations, association organisatrice du trail ; malheureusement, il a été annulé pour cause de COVID ! les 300 € ne seront donc pas à redonner l'an prochain puisque déjà versés. Par contre, le club de foot doit les restituer à Castel Animations, organisatrice du trail 2021.

Secrétaire de séance : Claire GIRY-LATERRIERE.

L'assemblée valide le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 23 juillet 2020 et procède à sa signature.

1- LOTISSEMENT LA GORCE 2 – PRIX DE VENTE DES LOTS RESTANT

Le Maire indique au Conseil municipal qu'il reste cinq lots à vendre dans le lotissement Domaine de la Gorce 2. Le trésorier a fait un récapitulatif complet sur le lotissement et a défini les prix de revient de ces terrains pour la commune.



Superficie totale des lots :	50.476 m ²
Superficie de la voirie :	7.467 m ²
Superficie des espaces verts et chemins piétonniers :	12.769 m ²
TOTAL :	70.712 m²

- Tranche N° 1 : Lots N°s 1 - 2 - 3 - 4 - 10 à 23 inclus - 32 et 33
- Tranche N° 2 : Lots N°s 5 à 9 inclus
- Tranche N° 3 : Lots N°s 24 à 31 inclus et 34

Joëlle CYPRIK DUVERNEUIL demande si les candélabres ont une prise pour brancher les illuminations. Franck MERY lui répond que non parce que la réglementation exige que l'éclairage du rond-point soit toujours plus important que celui des emplacements à proximité. D'où le choix de candélabres plongeants pour le pôle alors que ceux du rond-point sont plus hauts. Il profite de cette question pour énumérer toutes les règles qui ont plus 'imposé que permis' le choix des éclairages de cette zone.



Le Maire annonce ensuite le montant estimé des travaux soit 24 549.56 € TTC ; le SDE prenant 45 % de la somme hors taxes à sa charge, il reste 55 % soit 11 251.88 € HT pour la commune.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité étant précisé que Frédéric DELRIEUX, médecin concerné par le projet, n'a pris part ni au débat ni au vote.

3- AMENAGEMENT POLE SANTE ET COMMERCIAL : LOT 7 : AVENANT N°2

Le Maire laisse encore la parole à Franck MERY pour expliquer l'avenant proposé à l'approbation du Conseil municipal.

Celui-ci rappelle que le lot 7, plâtrerie-isolation, attribué à l'entreprise ADH DOCHE Alain SAS pour un montant de 52 704.43 € HT a fait l'objet d'un premier avenant (2 516.35 € HT) qui a porté la facture à 55 220.78 € HT. Il explique pourquoi des matériaux ont été modifiés, que cela coûte 491.92 € HT, ce qui doit être approuvé par un nouvel avenant puisque le montant du marché initial est augmenté de plus de 5 %.

Le Maire précise que cet avenant a préalablement été validé par la commission d'appel d'offres.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

4- CONVENTIONS AVEC LE GRAND PERIGUEUX POUR L'ALSH EXTRASCOLAIRE CONCERNANT :

Le Maire rappelle que le Grand Périgueux a la compétence pour la gestion de l'ALSH extrascolaire Castel d'Jeuns depuis le 1^{er} septembre 2017 et que notre personnel intervient en prestation de service.

a) La prestation ménage

Le Maire explique qu'une convention pour trois ans avait été signée entre le Gd Px et la commune pour la prestation ménage des locaux de l'ALSH. Le Gd Px a proposé de renouveler cette convention et a révisé le tarif horaire désormais fixé à 20 €, ce qui est tout à fait intéressant pour nous. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer cette nouvelle convention.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

Marie BELOMBO ajoute que les conditions de cet accord sont beaucoup plus lourdes et précises qu'auparavant avec, pour exemple, l'exigence de désinfection des locaux, le lavage des jouets après chaque période de vacances. Ceci implique des heures de travail supplémentaires pour notre personnel.

b) La répartition des charges

Le Maire indique qu'une convention, de trois ans aussi, avait été signée avec le Gd Px pour le défraiement des charges (flux) pour ce même bâtiment ; une répartition de ces frais selon la surface et le temps d'occupation amenait la commune à rembourser la moitié des factures au Gd Px. Il convient de l'autoriser à signer la nouvelle convention.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

c) La prestation repas

Le Maire continue et explique que le mercredi et pendant les vacances, c'est le personnel communal qui prépare les repas et les sert aux enfants et aux animateurs du Gd Px dans le restaurant scolaire. Le tarif appliqué depuis septembre 2017 (6.60 €/repas) comprend le coût du personnel et des denrées alimentaires. Il est proposé de maintenir ce tarif et d'autoriser le Maire à signer la convention.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

5- PERSONNEL COMMUNAL

a) Convention de mise à disposition d'un agent au Grand Périgueux

Le Maire informe le Conseil municipal des règles et conditions de la mise à disposition d'un agent de la commune pour le Gd Px, à raison de 802h/an, pour l'ALSH extrascolaire. Il demande l'accord de l'assemblée pour signer la convention annuelle.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

b) Demande de dérogation auprès du centre de gestion pour l'emploi d'un stagiaire mineur

Le Maire annonce qu'il a reçu une demande pour un stage au service technique pour un jeune mineur qui est élève en première au LEGTA (lycée agricole) de Périgueux, en filière aménagement paysager et prépare un baccalauréat filière nature. Ce stage est partagé en quatre périodes de deux à trois semaines.

Il explique, qu'au vu de son âge (16 ans), une dérogation doit être demandée au Centre de Gestion pour l'autoriser à faire des travaux dits réglementés dans une collectivité. Jean-Paul DUTARD prend la parole et énumère les difficultés rencontrées pour accepter un stagiaire mineur. Après débat, le Maire demande au Conseil d'approuver la demande de dérogation pour pouvoir accueillir ce stagiaire.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

c) Tableau des effectifs

Marie BELOMBO indique que le Centre de Gestion impose la révision régulière du tableau des effectifs au cours de l'année pour mise à jour ; elle présente et commente les changements de situation :

EMPLOIS PERMANENTS FONCTIONNAIRES	DUREE HEBDOMADAIRE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	FONCTIONS
Cadre d'emploi des Secrétaires de mairie Secrétaire de mairie	35h00	<u>1</u> 1	<u>1</u> 1	Responsable/des affaires générales
Cadre d'emploi des Rédacteurs territoriaux Rédacteur territorial principal 2ème Classe	35h00	<u>1</u> 1	<u>1</u> 1	Responsable de l'accueil, du service urbanisme et population, des affaires scolaires
Cadre d'emploi Adjoints administratifs territoriaux : Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	35h00 35h00	<u>2</u> 1 1	<u>2</u> 1 1	Agent chargé de la gestion comptable et des paies, de l'exécution budgétaire, du cimetière Agent accueil mairie agence postale
Cadre d'emploi des Agents de maîtrise territoriaux : Agent de Maîtrise Territorial Agent de Maîtrise Territorial Principal Agent de Maîtrise Territorial Agent de Maîtrise Territorial	35h00 35h00 30h00 27h00	<u>6</u> 3 1 1 1	<u>5</u> 3 0 1 1	Agent des interventions techniques polyvalent Agent de service polyvalent Agent de service polyvalent
Cadre d'emploi des Adjoints techniques territoriaux : Adjoint Technique Territorial Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe Cadre d'emploi des Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles : Agent territorial spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	35h00 26h00 32h39	<u>2</u> 1 1 <u>1</u> 1	<u>2</u> 1 1 <u>0</u> 0	Responsable du restaurant scolaire Agent de service Polyvalent Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant

<u>Cadre d'emploi des Adjoints territoriaux d'animation</u>		4	4	
Adjoint Territorial d'animation	31h21	1	1	Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant accompagnement périscolaire
Adjoint Territorial d'animation	35h00	1	1	Animatrice éducative accompagnement périscolaire
Adjoint Territorial d'animation	25h07	1	1	Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant accompagnement périscolaire
<u>Cadre d'emploi des animateurs territoriaux</u>		1	1	
Animateur Territorial	35h00	1	1	Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant - Directrice de l'ALSH périscolaire

EMPLOIS PERMANENTS FONCTIONNAIRES	DUREE HEBDOMADAIRE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	FONCTIONS
<u>Cadre d'emploi des Adjoints territoriaux d'animation :</u>		5	5	
Adjoint d'animation	10h41 7h10	2 1	2 1	Animatrices éducatives accompagnement périscolaire
Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} Classe	9h02 12h04	1 1	1 1	
<u>Autres :</u>		1	1	
PEC (Parcours Emploi Compétences)	20h00	1	1	Agent polyvalent
<u>Cadre d'emploi des Adjoints techniques territoriaux :</u>		1	1	
Adjoint technique territorial	35h00	1	1	Agent des interventions techniques polyvalent
<u>Cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux :</u>		2	2	
Adjoint technique territorial	17h05	1	1	Agents d'entretien polyvalents
Adjoint technique territorial	17h16	1	1	
<u>Cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux</u>		1	1	
Adjoint technique	32h00 par intervention	1	1	vacataire

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité étant précisé que Serge Nawrot n'a pris part ni au débat ni au vote, compte tenu de son lien avec l'un des agents.

6- BUDGET COMMUNAL 2020 : AFFECTATION DES RESULTATS CUMULÉS (COMMUNE ET ASSAINISSEMENT) DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019

Marie BELOMBO rappelle que le budget assainissement a été intégré dans le budget communal et que le Conseil municipal a validé l'intégration des résultats 2019 de ce service dans le budget principal 2020. Le trésorier demande une délibération faisant apparaître le cumul des résultats commune + assainissement soit :

	<u>COMMUNE</u>	<u>ASSAINISSEMENT</u>	<u>TOTAL</u>
Virement à la section d'investissement	657 198,08 €	50 565,33 €	707 763,41 €
Besoin de financement de la section d'investissement	376 142,90 €	34 148,38 €	410 291,28 €
Résultat de l'exercice : Excédent (A)	823 456,96 €	48 215,14 €	871 672,10 €
A) Excédent au 31/12/2019	823 456,96 €	48 215,14 €	871 672,10 €
-Exécution du virement à la section d'investissement			
-Affectation complémentaire en réserves	611 365,61€	22581,14 €	633 947,75 €
-Affectation à l'excédent reporté	212 091,35 €	25 634,00 €	237 725,35 €
B) Déficit au 31/12/2019 - déficit à reporter			

Elle précise que tout ceci a été contrôlé par le trésorier et donc le montant du virement à la section d'investissement s'élève à 707 763.41 € avec un excédent reporté total de 237 725.35 €.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

7- BOULAZAC BASKET DORDOGNE : CONTRAT DE PARTENARIAT SAISON 2020-2021

Le Maire propose de prendre, comme chaque année, 4 abonnements (places réservées à la saison) + 30 places pour la saison 2020/2021 du BBD pour un montant de 490 € TTC.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

8- HABITAT – OPERATION AMELIA 2 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DES PARTICULIERS

Le Maire présente brièvement les deux demandes d'aide déposées dans le cadre du programme Amélia 2 pour des habitants de la commune :

- l'un pour l'installation d'une pompe à chaleur air/eau et d'un ballon thermodynamique, pour un montant de 19 243.02 € HT
- l'autre pour une adaptation de la salle de bain pour un montant de 8 254.20 € HT.

Il indique que la commission d'abondement du Gd Px a proposé d'attribuer les aides suivantes :

- 200 € par le Gd Px et 200 € par la commune pour l'installation de la pompe à chaleur
- 813.70 € par le Gd Px et 411 € par la commune pour l'adaptation de la salle de bain

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

9- PROJET D'UN FESTIVAL : AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA RECHERCHE DE FINANCEMENTS

Le Maire informe le Conseil municipal d'une rencontre avec les organisateurs du FEST'IN qui avait lieu chaque année à Ribérac et avait accueilli quelques 5 300 visiteurs l'an passé. Cette commune ne souhaitant plus recevoir le festival, ils cherchent un lieu plus proche de Périgueux et envisagent de le déplacer à Château l'Evêque. Après avoir présenté les grandes lignes du projet et cité quelques noms des artistes qui s'y produisent, il annonce qu'il faut trouver un financement de départ (70 000 €). Les membres de l'assemblée posent des questions et à l'issue d'un long débat, le Maire demande que le Conseil municipal lui donne délégation pour chercher le financement.

Mise au vote : 0 contre, 1 abstention, adoption à la majorité.

10- ALIENATION D'UN CHEMIN RURAL

Jean-Paul DUTARD indique qu'un habitant a demandé l'aliénation d'un chemin rural qui passe dans sa propriété. A l'aide d'un plan sur l'écran, il présente les éventuelles conséquences de cette cession. Le Maire propose que la commission Voirie se rende sur place pour étudier la demande et faire un rapport à l'assemblée lors de la prochaine réunion.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

11- REMBOURSEMENT A DEUX ELUS

Le Maire demande que deux élus qui ont fait une dépense pour la commune soient remboursés, à savoir :

- 39.00 € TTC pour des gobelets en plastique recyclable à Claire GIRY LATERRIERE
- 22.20 € TTC pour des matériaux de construction à Jean-Paul DUTARD

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

12- DEMANDE D'UN PARTICULIER

Le Maire donne la parole à Jean-Paul DUTARD afin qu'il donne les détails d'une demande d'un particulier qui souhaite rester avec son camping-car sous le pont près de la gare et utiliser une prise électrique de la commune pour se chauffer cet hiver en échange d'un don. Il n'y a pas d'électricité à cet endroit, il lui a donc été indiqué qu'il pouvait garer son camping-car sans gêner près des toilettes publiques où se trouve un compteur électrique déjà en place. Jean-Paul DUTARD ajoute que cette personne vit beaucoup à l'extérieur et a, de lui-même, proposé de surveiller les toilettes publiques et ainsi, empêcher les dépôts d'objets non autorisés et autres dégradations que l'on voit très souvent.

Le Maire ajoute que le stationnement sur le domaine public est très règlementé : il ne peut s'installer que pour une durée limitée sur des places de parking non payantes. Il pourra faire un don en contrepartie puisqu'il le souhaite. Un arrêté municipal indiquera toutes les conditions de cet accord.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

13- ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE

Le Maire explique que la commune a acheté un terrain boisé mais que la vente n'est pas finalisée puisque l'acte authentique n'est pas encore signé. Les arbres ont été coupés, vendus et payés mais la parcelle n'étant pas encore la propriété de la commune, le chèque ne peut pas être encaissé. Donc, ce point délibérant est retiré de l'ordre du jour pour l'instant.

14- TRAVAUX DE VOIRIE 2020

Le Maire rappelle que le Conseil municipal lui a donné délégation pour signer, donc accepter, les devis des travaux de voirie d'un montant inférieur à 90 000 €. Par contre, il souhaite informer le Conseil des décisions prises et pour cela, donne la parole à Jean-Paul DUTARD. Ce dernier explique qu'en juillet, les membres de la commission voirie se sont réunis et ont sillonné la commune pour faire le point sur l'état des routes. Il énumère et situe les voies en besoin de travaux puis, indique qu'EUROVIA a transmis un devis pour 54 962 € et la COLAS pour 46 715 €. Avec un écart de 8 300 €, la commission voirie a missionné la COLAS pour les travaux de voirie.

Le Maire demande à Jean-Paul DUTARD de déprogrammer la réfection de la route du Cirieux puisque la conduite d'eau doit être entièrement refaite ; il faut donc, reporter ces travaux à cet endroit...

15- AFFAIRE RELATIVE A UN SIGNALEMENT

Le Maire donne lecture d'un mail reçu le 18 août d'une personne qui vient régulièrement sur la commune mais n'y habite pas. Ce monsieur l'interpelle sur des problèmes dans une boulangerie-pâtisserie dans le bourg et surtout sur l'absence d'hygiène. Il lit ensuite sa réponse, faite par mail le même jour, par laquelle il propose de prendre rendez-vous afin d'en discuter. Immédiatement, le plaignant indique qu'il souhaite une réponse écrite et non un entretien et met le Maire en demeure d'agir puisqu'il est informé de la situation maintenant.

Le Maire fait part des événements qui ont suivi ces échanges. La municipalité a fait un signalement le 24 août 2020 à la DDCSPP qui a programmé un contrôle sanitaire dès le mardi suivant ; celui-ci a fait état de manquements graves et demande des rectifications dans un délai donné, au terme duquel un nouveau contrôle sera effectué.

Il indique également qu'il a bloqué cette personne dans ses élans de dénonciation par voie de presse ; le commerçant a un délai pour tout mettre aux normes, la moindre des choses est de lui accorder ce temps pour le faire et non de l'accabler... il souhaite soutenir ce commerçant et attend avec confiance les résultats du second contrôle.

Après avoir exposé tous les faits, il demande si quelqu'un a des questions.

16- QUESTIONS DIVERSES

a) Distribution des sacs jaunes :

Le Maire souhaite que chacun réfléchisse sur la possibilité de revoir la programmation de la distribution des sacs jaunes en mairie. Afin de soulager le personnel administratif, il propose une distribution deux fois par an (janvier-février et septembre-octobre), **par les élus**, sur des jours fixes (jeudi, vendredi, samedi et dimanche au marché).

Il en profite pour donner des informations sur la taxe participative.

b) Bilan du défi sport :

Coralie JUGE présente les résultats : 401 inscriptions auxquelles il faut ajouter les participants de l'école, de la société de chasse et des élus... quelques petites difficultés ont été relevées mais en gros, le rodage est fait et tout le monde est heureux qu'il ait été maintenu.

Le Maire les remercie tous et fait le constat d'une belle journée... même l'orage en fin d'après-midi, pourtant violent sur les communes voisines, n'est pas venu gêner la manifestation.

Jean-Marie PANAZOL demande qu'une réunion de la commission des sports soit programmée rapidement pour analyser les points faibles tant que le déroulement de la manifestation est frais dans les esprits.

c) Octobre rose :

Claire GIRY-LATERRIERE annonce le programme de cette journée du 4 octobre : accueil dès 8h30 avec un café offert, randonnée, soupe offerte aux marcheurs à leur retour... dans les conditions sanitaires imposées par la COVID. Comme il s'agit de son baptême du feu, elle profite de la présence de tout le monde pour prendre des conseils et avis sur la façon de procéder ; elle fait aussi un appel à toutes les bonnes volontés pour aider. Le Maire expose les problèmes rencontrés avec l'affichage près du cimetière.

Claire GIRY-LATERRIERE annonce que la commission, au vu de l'actualité sanitaire, a décidé de ne rien programmer pour le téléthon.

d) Ramassage scolaire :

Le Maire souhaite que le Conseil municipal soit informé sur le fait que des enfants ne peuvent pas être transportés par manque de places dans le bus scolaire. Il a été proposé de prendre le bus précédent aux cinq familles concernées ; trois n'ont pas accepté cette solution car cela oblige les enfants à attendre une heure au moins devant l'établissement scolaire.

Le Gd Px étudie les solutions possibles et doit faire des propositions dans les deux semaines à venir. Il a été précisé au Gd Px que, l'an prochain ce seront 26 élèves, contre 17 cette année, qui partiront au collège...

- e) Prochain Conseil municipal le 9 octobre pour les baux du pôle santé et commercial et la présentation de l'étude du bourg par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de l'Agence technique départementale (ATD).

Le Maire indique que ces deux points étant trop longs et lourds à aborder, il est plus judicieux de les mettre seuls à l'ordre du jour d'une séance du Conseil municipal. En plus, cela laisse un peu plus de temps au notaire pour préparer les baux. Il annonce l'ouverture des locaux du pôle pour début novembre. Beaucoup d'informations sont communiquées à l'assemblée sur le sujet et sur le marché.

- f) Lou Castel :

Annie BEYDON fait un bref compte rendu sur le résultat du défi du club Lou Castel lancé pendant le confinement. Elle explique également que les membres de cette association se retrouvent dans la salle La Boétie pour disposer de plus d'espace que dans la salle Jenny Sacerdote, plus exigüe et ainsi accueillir plus de personnes pendant la période des consignes sanitaires.

Nicole GALLOIS ajoute que, pour leur permettre de continuer l'emprunt de livres, il a été proposé de leur porter des livres à la salle La Boétie.

- g) La maison de l'emploi :

Coralie JUGE informe l'assemblée d'une réunion organisée en partenariat avec la maison de l'emploi qui s'est tenue à la salle des fêtes jeudi dernier. Une invitation avait été adressée à tous les demandeurs d'emploi connus de la commune et douze d'entre eux sont venus, ont posé des questions et vont bénéficier de contact pouvant amener des contrats.

- h) Le règlement intérieur du Conseil municipal devra être mis en place fin octobre :

Le Maire indique qu'il faudra rédiger un règlement intérieur du Conseil municipal au plus vite.

- i) Il ajoute qu'il vient d'être élu :

1. au bureau communautaire du Gd Px,
2. à la commission sur la mobilité
3. délégué titulaire au SMD3
4. à la commission sur l'habitat
5. vice-Président du Syndicat de l'Eau de Coulounieix-Razac
6. vice-Président du secteur 4 (26 communes) du Syndicat départemental des Energies 24 (SDE 24)

Le Maire demande s'il y a des questions. A la demande des élus, il explique l'organisation et le circuit de la visite de la commune programmée le lendemain.

Joëlle CYPRYK DUVERNEUIL remercie la municipalité pour son intervention auprès d'Orange pour le rétablissement de la ligne téléphonique du domicile de sa mère.

Le Maire ajoute que la fibre arrive et que chaque habitation pourra être raccordée.

Puis, personne n'ayant plus de question, il déclare la séance levée à 11h07.